

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 AOUT 2017**

Le 31août 2017 à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de Donnemarie-Dontilly, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Maire.

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, GRISETTO, Mmes MONPOIX, VO VAN, MM. BORZUCKI, Mme CHEVILLARD, M. PASCUAL MARTIN, Mme BOUGEANT, M. POTEAU, Mme MULLIEZ, Mmes MOULET, LETERRIER, MM. ARLAIS, MENEZ.

Absents : M. GIRAULT excusé et représenté par M. BORZUCKI, M. BEAUSSART excusé, M. DESANTIGNY, Mmes ESPOSITO, LAFOSSE Karine excusées, MM. LEBAS, ONDOA BELINGA, Mme PIRSON excusée, Mme MINASSIAN.

Date de convocation : 25 Août 2017

Madame CHEVILLARD Jacqueline est nommée secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 COMMUNE

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D – 66112 Intérêts – rattachement des ICNE	638.33 €			
D – 6615 Intérêts des comptes courants	1 000.00 €			
D – 6618 Intérêts des autres dettes		1000.00 €		
D – 6688 Autres charges		638.33 €		
Total D 011 Charges à caractère général	1 638.33 €	1 638.33 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 638.33 €	1 638.33 €		
INVESTISSEMENT				
D - 2031 – Frais d'études		50 000.00 €		
Total D 20 Immobilisations incorporelles		50 000.00 €		
D 2313 – Constructions	20 000.00 €			
D 2315 – Installations, matériel et outillage techniques	30 000.00 €			
Total INVESTISSEMENT	50 000.00 €	50 000.00 €		
TOTAL GENERAL		0.00 €		0.00 €

CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE « L'ECOLE CHANGE AVEC LE NUMERIQUE »

Monsieur le Maire rappelle que l'enjeu du plan numérique annoncé par le Président de la République le 7 mai 2015 consistant au développement du numérique dans les pratiques éducatives ainsi que la préparation des jeunes à vivre et travailler dans la société numérique sera mis en application à la rentrée 2017/2018.

Ainsi, les écoles se verront dotées de classes mobiles et de ressources numériques. Les enseignants bénéficieront d'une formation spécifique aux usages pédagogiques du numérique. Les collectivités sont accompagnées par l'état pour l'acquisition des équipements.

Une convention est proposée, accompagnée d'une décision attributive prévisionnelle de subvention d'un montant plafonné à 8 000 € TTC par classe mobile, le taux de prise en charge étant

fixé à 50 % soit 4 000 € par classe mobile soit pour l'école élémentaire de l'Auxence : 2 classes mobiles d'où une subvention de 8 000 € pour une somme de travaux de 16 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention devant intervenir entre la commune et le rectorat de Créteil déterminant les conditions et les modalités de la mise en place du plan numérique.

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT SANS OU AVEC RESTAURATION, CANTINE, GARDERIE, ETUDE, REPAS INDIVIDUEL, TAP

Vu la décision du Conseil Municipal du 30 juin 2017 entérinée par l'Inspection Académique le , de revenir à la semaine scolaire de 4 jours,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les nouveaux tarifs à compter du **1^{er} septembre 2017** (sans changement pour la journée avec repas et la ½ journée sans repas pour l'ALSH ni pour la cantine, garderie, étude) :

► de l'Accueil de Loisirs sans hébergement :

REVENU ANNUEL	1 ENFANT			2 ENFANTS		
	½ Journée Sans repas	½ Journée avec repas	Journée avec repas	½ Journée Sans repas	½ journée avec repas	Journée avec Repas
Inférieur à 15 413 € (inscrit) <i>(non inscrit)</i>	3.82 € 5.16 €	5.00 € 6.75 €	7.64 € 10.31 €	3.58 € 4.83 €	4.80 € 6.48 €	7.16 € 9.67 €
Entre 15 414 € et 18 618 € (inscrit) <i>(non inscrit)</i>	5.60 € 7.56 €	7.50 € 10.12 €	11.20 € 15.12 €	5.12 € 6.91 €	7.30 € 9.85 €	10.24 € 13.82 €
Entre 18 619 € et 38 828 € (inscrit) <i>(non inscrit)</i>	6.54 € 8.83 €	9.50 € 12.82 €	13.08 € 17.65 €	6.02 € 8.13 €	9.20 € 12.42 €	12.04 € 16.25 €
Sup. à 38 828 € et sans justificatif <i>(non inscrit)</i>	7.49 € 10.11 €	12.00 € 16.20 €	15.00 € 20.25 €	7.02 € 9.48 €	11.00 € 14.85 €	14.04 € 18.95 €
Enfants domiciliés hors la commune <i>(non inscrit)</i>	11.08 € 14.96 €	15.00 € 20.25 €	22.16 € 29.92 €	11.08 € 14.96 €	15.00 € 20.25 €	22.16 € 29.92 €

► de la cantine, garderie et étude :

	ENFANT DE LA COMMUNE	ENFANT EXTERIEUR
Cantine (inscrit)	3.98 €	5.53 €
Cantine (non inscrit)	5.37 €	7.47 €
Garderie seule	1.28 €	2.41 €
Etude surveillée seule	1.77 €	3.33 €
Etude surveillée puis garderie	2.36 €	4.42 €

► du repas individuel : 4.38 €

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ALSH

Vu le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement existant devenu obsolète en raison de la suppression de la semaine de 5 jours,

Un nouveau règlement intérieur est proposé portant sur la modification des jours d'accueil, le retrait de la grille tarifaire et proposant, tout comme il avait été fait pour la cantine, de

majorer les tarifs de 35 % dans le cas où l'enfant ne serait pas inscrit ou s'il n'a pas été inscrit en temps voulu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement tel que proposé, qui entrera en vigueur le 4 septembre 2017.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE

Vu le règlement intérieur existant devenu obsolète en raison de la suppression de la semaine de 5 jours,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le règlement intérieur de la garderie maternelle et élémentaire tel que proposé, qui entrera en vigueur au 4 Septembre 2017.

PROJET DE PERIMETRE D'UN SYNDICAT ISSU DE LA FUSION DU «SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN DU BASSIN DE L'AUXENCE», du « SYNDICAT POUR L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DU BASSIN DE LA VOULZIE ET DES MEANCES « et du « SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA SEINE »

Vu l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BCCCL/71 du 18 Août 2017 portant projet de périmètre d'un syndicat mixte fermé issu de la fusion du Syndicat intercommunal de travaux et d'entretien du bassin de l'Auxence, du Syndicat pour l'aménagement et l'entretien du bassin de la Voulzie et des Méances et du Syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Seine,

Vu les statuts de ce syndicat dénommé «Syndicat mixte d'aménagement des bassins versants Bassée Voulzie Auxence dit SMBVA, qui prendront effet au 1^{er} Janvier 2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE SON ACCORD** sur le projet de périmètre et sur le projet de statuts du « syndicat mixte d'aménagement des bassins versants Bassée Voulzie Auxence » issu de la fusion du Syndicat intercommunal de travaux et d'entretien du bassin de l'Auxence, du Syndicat pour l'aménagement et l'entretien du bassin de la Voulzie et des Méances et du Syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Seine,

ADHESION DE LA COMMUNE DE MORET LOING ET ORVANNE 2 AU SDESM

Considérant que la commune de Morêt Loing Orvanne a modifié son périmètre le 1^{er} janvier 2017 en incluant le périmètre de la commune de Veneux les Sablons,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Morêt Loing et Orvanne 2 au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne).

RECOUVREMENT DES PRIX DES LIVRES NON RENDUS PAR L'ECOLE DE SAINT HILLIERS

Considérant que malgré plusieurs rappels, l'école de Saint Thilliers, ayant emprunté des livres à la bibliothèque municipale en 2015, ne les a pas rendus,

Considérant qu'un certain nombre appartient à la Médiathèque de Seine-et-Marne,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **EST FAVORABLE** à la mise en recouvrement de la somme de **266.35 €** représentant le coût d'achat pour 17 livres non rendus auprès de la commune de Saint Hilliers.

MOTION POUR ARRET DES TRAINS A LA GARE DE « LEUDON – MAISON-ROUGE »

Les gares de Longueville et Nangis sont saturées en raison de l'augmentation de la population et de nombreux usagers souhaitent revoir la mise en place d'un arrêt à Leudon - Maison-Rouge.

Vu la demande formulée par le Comité d'Usagers Gare de Leudon – Maison-Rouge,

Considérant les problèmes rencontrés dans les gares de Longueville et de Nangis par les usagers,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOUTIENT** la démarche du Comité d'Usagers Gare de Leudon – Maison-Rouge dans sa démarche de remise en service de l'arrêt à LEUDON – MAISON-ROUGE,
- **DEMANDE** à toutes les instances d'étudier avec le plus grand intérêt ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

● Réunions et Manifestations à venir

☞ **16 Septembre**

- Journées du Patrimoine
- Soirée Black and White organisée par « J'aime Donnemarie »

☞ **24 septembre**

- Rencontre avec les collectionneurs à la salle polyvalente

☞ **7 octobre**

- Soirée à thème à la salle polyvalente

☞ **7 novembre**

- Don du sang à la salle polyvalente

● Elections sénatoriales

Monsieur le Maire apporte des précisions, pour les conseillers électeurs, sur le déroulement des élections sénatoriales, organisées le 24 septembre 2017 à la salle des fêtes de Melun. Lieu unique pour tout le Département, le scrutin sera ouvert de 9 heures à 15 heures. Une convocation individuelle parviendra à chaque conseiller.

Il est impératif que tous les délégués titulaires soient présents, sauf cas exceptionnel avec justificatif valable, sous peine d'amende.

● Ligne Express n° 7

Monsieur le Maire annonce que la nouvelle ligne Seine-et-Marne Express permettra de rallier Provins à Montereau commence à partir du 4 septembre.

Elle desservira dix points d'arrêts répartis entre Provins, Longueville, Jutigny, Donnemarie-Dontilly, Montigny-Lencoup, Salins et Montereau-fault-Yonne. La fréquence sera de huit allers-retours par jour du lundi ou vendredi et quatre allers-retours les samedis.

L'inauguration se fera le lundi 4 septembre 2017 à 17 h 45 Boulevard d'Haussonville.

Vu Le Maire.